

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 15 décembre 2010

Lieu : à 19 h 30, en sa salle

Présidence : M. Yvan PONNAZ

Le Président, M. Yvan PONNAZ, salue les membres du Conseil en les remerciant d'avoir répondu présents. Il salue également les membres de la Municipalité.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée extraordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 06/2010 concernant le projet de budget pour l'année 2011
5. Préavis municipal N° 07/2010 concernant la deuxième étape de la mise en séparatif du réseau d'égouts et adduction d'eau potable, travaux des années, 4, 5 et 6
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Divers
9. Contre-appel

1. Appel

21 présents, 5 excusés, 2 absents.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les débats.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée extraordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité**, tel que présenté.

3. Correspondance et communications

Le Président donne connaissance de l'adresse E-mail du Conseil Communal :

conseil.communal@lavey.ch

4. Préavis municipal N° 06/2010 : Projet de budget pour l'année 2011

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, informe que la Municipalité a décidé d'être prudent étant donné la nouvelle péréquation. Par rapport aux investissements, le budget tient la route tout en rappelant que la facture sociale devient toujours de plus en plus importante.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion.

M. Philippe BALLIF lit le rapport qui propose au Conseil communal de Lavey-Morcles d'amender le poste 15.3653 « subventions aux sociétés locales » et recommande d'adopter le préavis municipal N° 06/2010, concernant le projet de budget pour l'année 2011, compte tenu de l'amendement proposé.

Le Président informe le Conseil communal que la discussion concernant l'amendement « subventions aux sociétés locales » se fera après l'étude du budget et il ouvre la discussion sur ce budget.

Page 1 – 10 Autorités – 10.3001 Traitements de la Municipalité

- Mme Cornelia SIERRO pense qu'étant donné que nous arrivons à la fin de la législature et qu'une nouvelle équipe va être mise en place, la nouvelle Municipalité mériterait d'avoir une augmentation de son traitement. En effet, il est toujours de plus en plus difficile de trouver du monde. Elle propose d'augmenter le poste « traitement de la Municipalité » de Fr. 10'000.-- et de le porter ainsi à Fr. 58'000.--.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que cela est sympathique et encourageant mais il ne pense pas que cela va permettre de trouver des candidats plus facilement. Les personnes doivent être rémunérées par rapport au travail effectué et non pas par rapport à l'argent. De plus, il y a des dicastères qui sont plus prioritaires que d'autres et qui demandent plus de travail. Cet amendement va demander un changement dans la comptabilité.

- Mme Viviane GAY-BALMAZ trouve cette augmentation fondée. Toutefois, étant donné que les municipaux doivent prendre souvent sur leur temps de travail pour exercer leur mandat, ne pourrait-on pas envisager de mettre cette augmentation de Fr. 2'000.-- comme défraiement ?
- M. Philippe PROGIN pense également que cette proposition est fondée.

Page 1 – 10 Autorités – 10.3060 Débours/Vacations Municipalité

- M. Philippe PROGIN constate que ce poste a augmenté sensiblement.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que la Municipalité a augmenté ce poste car il est prévu de partir 2 jours avec les membres du bureau étant donné la fin de la législature.

Le Président, M. Yvan PONNAZ, procède au vote de cet amendement :

- les conseillères et conseillers qui sont d'accord de porter le poste « 10.3001 Traitement de la Municipalité » à Fr. 58'000.-- en lieu et place des Fr. 48'000.-- sont priés de le manifester en levant la main.

L'amendement est accepté à une grande majorité.

Page 2 – 19 Service d'informatique – 19.3156 Maintenance de logiciels

- M. Philippe PROGIN demande quelques explications sur ce poste

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que l'informatique devient de plus en plus importante. En effet, le courrier est adressé à la Commune non plus par lettre et par la poste mais par E-mail, ce qui nous oblige à avoir plus de logiciels.

Page 2 – 16 Tourisme – 16.3141 Entretien

- Mme Josiane FAZZALARI demande si, dans ce poste, se trouve un montant pour l'entretien du Couvert des Amoureux ?

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que depuis le mois de juin la SDLM a été reprise par la Commune. Des travaux ont effectivement été faits au Couvert des Amoureux et d'autres sont en voie d'être réalisés d'ici au printemps.

Page 6 – 32 Forêts – 32.3189 Frais facturés par des tiers

- M. Philippe PROGIN demande le pourquoi de cette augmentation ?

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que tous les travaux prévus et subventionnés n'ont pas pu être exécutés cette année et le seront l'année prochaine. Voir également le poste 32.4355 – Produit vente de bois.

Page 10 – 359 Bâtiments divers – 359-3141 Entretien bâtiments

- Mme Josiane FAZZALARI demande de quels bâtiments il s'agit ?

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond qu'il s'agit d'annexes ou de dépendances comme par exemple le local à Morcles où sont entreposés des machines et du matériel.

Page 15 – 65 Défenses contre l'incendie – 65.3814 Versement sur fonds de réserve et
65.4814 Prélèvement au fonds de réserve

- Mme Viviane GAY-BALMAZ s'interroge sur la manière de faire pour ces deux écritures ?

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond qu'il s'agit de deux comptes différents. En effet, le fonds de réserve est prévu pour les véhicules tandis que le prélèvement au fonds de réserve n'est qu'une imputation comptable ou compte de balance, ce poste de défense contre l'incendie devant s'équilibrer.

Page 16 – 68 Militaires – 68.3521 Location du stand de tir

- Mme Viviane GAY-BALMAZ demande si, en l'absence de société de tir, nous devons continuer à verser une location ?

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que cela n'a rien à voir avec les sociétés de tir. La Commune est responsable et doit fournir une ligne de tir pour les tireurs astreints aux tirs obligatoires.

- Mme Cornelia SIERRO rappelle que la Commune ne paie pas pour les tireurs astreints mais doit uniquement leur fournir une ligne de tir.

Tableaux des investissements prévus en 2011
43.5010

- Mme Viviane GAY-BALMAZ demande quels sont les travaux prévus pour l'accès à Plambuit ?

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, après avoir donné l'historique des travaux et de leur déroulement depuis 2007, précise que concernant la route de Plambuit, la 1^{ère} chose à faire est de l'inscrire au cadastre car pour l'instant elle n'existe pas. Ensuite, il faudra étudier ce qui est le plus essentiel de faire : largeur de la route, trottoir ou pas, bordures ou pas etc. Il apparaît judicieux de relier cette route au déblocage éventuel de la zone intermédiaire reliant la région du Stand à Plambuit. Toutefois il y a beaucoup d'incertitudes. En effet, d'autres projets sont arrivés soit AGEEP ainsi que des travaux importants prévus à l'Usine électrique.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à l'amendement du poste 16.3653 « subventions aux sociétés locales » demandé par la Commission de Gestion.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, informe que le montant mis dans ce poste correspond aux subventions accordées l'année précédente.

- Mme Viviane GAY-BALMAZ pense que cette augmentation de Fr. 2'500.-- est judicieuse. En effet, les subventions accordées actuellement sont fixes mais en cours d'année, une société peut être sollicitée pour organiser une manifestation. Pour cela, elle a besoin d'une aide ponctuelle. Il ne faut pas oublier qu'une manifestation organisée dans notre Commune la fait connaître aux personnes venant de l'extérieur.
- M. Philippe PROGIN demande si le montant de Fr. 14'500.-- sur le budget 2010 a été entièrement utilisé ?

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, n'a pas les chiffres et ne peut pas répondre.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, dit que si une société à l'opportunité d'organiser une manifestation, ce n'est pas que la Municipalité ne veut pas donner mais elle doit faire attention à ne pas prêter certaines sociétés.

- M. Philippe PROGIN demande si la Commission de Gestion a quelques renseignements à nous donner.
- M. Philippe BALLIF répond qu'en effet, des sociétés ont fait des demandes pas équitables. Ces subventions sont faites pour les sociétés de notre village. Toutefois, il faut encourager les sociétés à organiser des manifestations et cet amendement est là pour permettre à la Municipalité d'avoir une marge de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation de l'amendement.

- les conseillères et conseillers qui sont d'accord de porter le poste « 15.3653 Subventions aux sociétés locales » à Fr. 15'000.-- en lieu et place des Fr. 12'500.-- sont priés de le manifester en levant la main.

L'amendement est accepté à une grande majorité.

Le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 06/2010

- *vu le préavis municipal N° 06/2010 du 09 novembre 2010 concernant le projet de budget pour l'année 2011*
 - *ouï le rapport de la Commission de gestion,*
 - *considérant qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*
- le Conseil communal de Lavey-Morcles décide,*
- **d'adopter, à l'unanimité,** le budget **amendé** de la Caisse communale pour l'année 2011

<p>5. Préavis Municipal N° 07/2010 : Deuxième étape de la mise en séparatif du réseau d'égouts et adduction d'eau potable travaux des années 4, 5 et 6</p>

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, rappelle que ce préavis est la continuité des travaux commencés il y a 3 ans. Ce préavis permet d'avoir un croquis de ce qui va se passer par rapport aux différents quartiers de notre Commune. Un inconvénient toutefois, les travaux de l'année n° 3 ayant pris du retard, nous aurons pour cette année plusieurs chantiers à la fois, mais financièrement cela n'aura pas d'incidence.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission.

Mme Cornelia SIERRO lit le rapport qui propose au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 07/2010, concernant la deuxième étape de la mise en séparatif du réseau d'égouts et adduction d'eau potable, travaux des années 4, 5 et 6 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

- M. Philippe PROGIN constate que pour l'année 4, il est prévu la pose de collecteurs d'eaux claires et pose de conduites d'eau potable. Est-ce que la Commune participera aux frais qui seront à la charge des propriétaires ?

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond que pour l'instant rien n'est défini par rapport aux raccordements des privés jusqu'au collecteur. Une étude est en cours concernant les coûts et la participation éventuelle de la commune. En effet, tous les propriétaires n'auront pas les mêmes frais.

- M. Philippe PROGIN souhaite que cela soit équitable.
- Mme Viviane GAY-BALMAZ rappelle que les nouvelles constructions sont déjà équipées pour les séparatifs.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 07/2010

- *vu le préavis municipal N° 07/2010 du 09 novembre 2010 concernant la deuxième étape de la mise en séparatif du réseau d'égouts et adduction d'eau potable - travaux des années 4, 5 et 6*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet*
- *considérant qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*
le Conseil communal de Lavey-Morcles décide,
- **d'autoriser, à l'unanimité,** la Municipalité à procéder aux travaux de la deuxième étape de la mise en séparatif du réseau d'égouts et adduction d'eau potable – travaux des trois années suivantes conformément au descriptif mentionné sous les rubriques « année 4 », « année 5 » et « année 6 »
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de Fr. 1'815'000.--
- de **financer** ce montant de la manière suivante :
 - subvention de l'ECA de l'ordre de 10 à 30 %
 - prélèvement sur la trésorerie courante jusqu'au seuil toléré de l'actif disponible soit Fr. 1'800'000.-- découlant de la planification financière 2010-2014
 - solde par un emprunt aux meilleures conditions du moment
- **d'amortir** l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1^{ère} fois 2014), conformément au règlement sur la comptabilité des communes

6. Communications de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle

8. Divers

- M. Jean-Daniel BONZON demande si la Municipalité pourrait faire quelque chose concernant les voitures parkées le long de la Route du Stand vers la boulangerie. En effet, le camion du lait a parfois de la peine à passer.
- M. Philippe PROGIN fait la même demande mais vers la fontaine, au départ de la Route des Têches. Parfois des voitures sont parkées sur le « cédez le passage »

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond qu'au milieu de l'année 2010, suite à la nouvelle législation cantonale, la Commune de Bex a dénoncé la convention qui nous liait avec la Police Municipale de Bex. De plus il est très difficile d'interdire de parker sur la voie publique et nous n'avons pas de moyens de contrôle. La Commune va discuter avec les propriétaires des véhicules concernés.

- M. René ANSERMET suggère de contrôler les limites de propriétés.

- M. Antonio ROMANO constate que des voitures de l'Académie de Police ne respectent pas la limitation de vitesse sur la Route des Têches. Cela est dangereux car il y a des enfants.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, répond qu'il n'y a pas seulement les voitures de l'Académie de Police qui circulent sur la Route des Têches. D'autre part, ce n'est pas que sur la Route des Têches que certains conducteurs roulent trop vite. Il demande de lire le prochain « journal infos ». En effet, il y aura les résultats de la campagne « info radars » du TCS.

- M. Philippe PROGIN avait demandé, lors du dernier conseil communal, que le règlement communal sur la Police des constructions avec son annexe, voté lors de ce conseil, soit adressé aux conseillères et conseillers.

Le Président répond que ce règlement sera publié sur le site de la Commune dès qu'il aura été approuvé par le Canton.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, revient sur la demande faite par M. Philippe PROGIN, lors d'un précédent conseil communal, concernant l'éclairage du pont du Rhône. Ce pont se trouve sur une route cantonale. Il a été construit sans éclairage. Ce sont les Communes de St-Maurice et de Lavey qui avaient installés l'éclairage et selon entente les frais avaient été partagés à parts égales. Etant donné les déprédations, les deux Communes vont étudier une autre façon d'éclairer le pont, en mettant les lampes plus haut.

M. Jean-Marie DARIOLI, Syndic, tient à remercier les membres du Conseil communal ainsi que les membres des diverses commissions pour tout le travail effectué. Il souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et convie le Conseil communal à un apéritif.

9. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 21 h 05

Adopté en séance ordinaire du 24 juin 2011

Le Président :

La Secrétaire :

Yvan Ponnaz

Monique Balet